



## PROCÉDURE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES D'EXAMENS TOUS EXAMENS DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

## POUR LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Candidats scolaires en établissements publics ou privés sous contrat





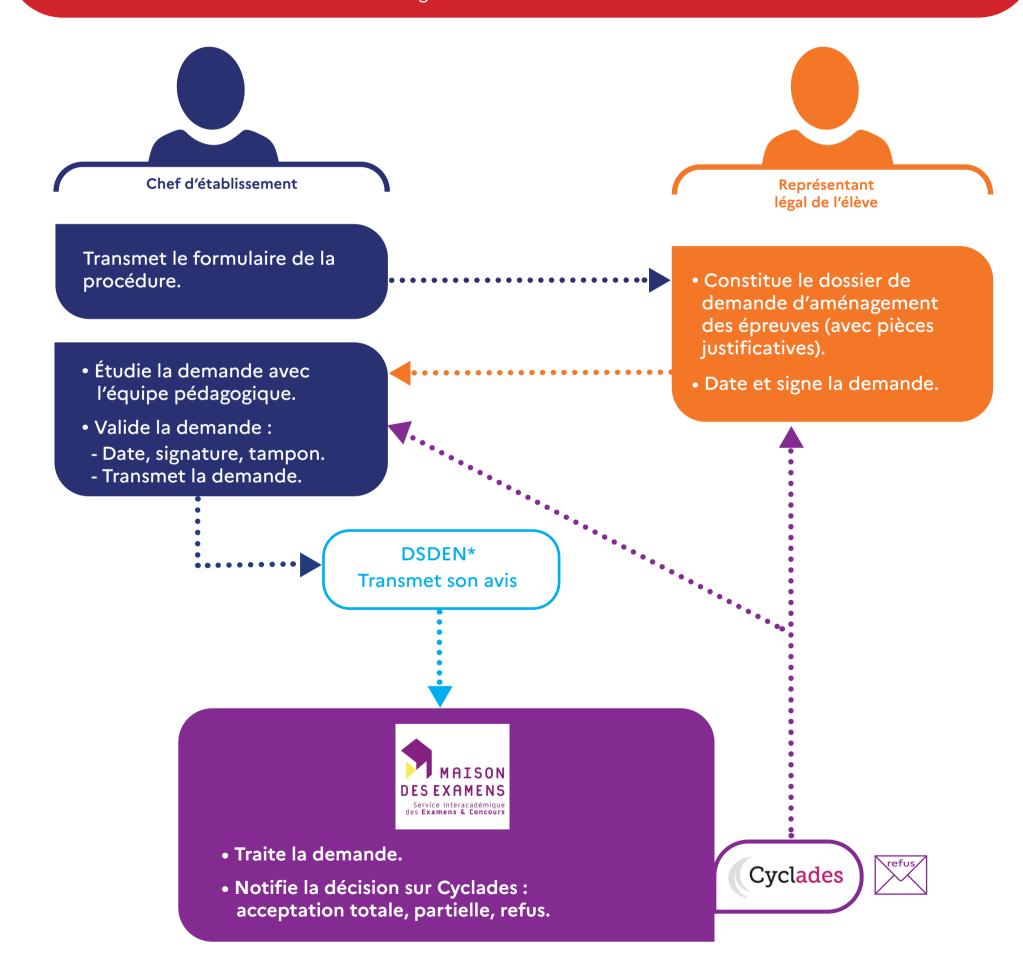




PROCÉDURE COMPLÈTE =

SI la demande n'est pas en cohérence avec le PAP, PAI ou PPS, OU SI le candidat ne bénéficie pas d'un aménagement de scolarité.

Un **médecin de l'Éducation nationale** désigné par la CDAPH\* rend son avis et signe le formulaire.



## Pour plus d'information

"Guide handicap DEP" disponible sur https://siec.education.fr/etablissements/docutheque



<sup>\*</sup> CDAPH: Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

<sup>\*</sup> DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.